

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 Février 2025 – 18 heures 00

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente

Administrateurs en exercice : 16

Nombre de présents : 11

N° 3

Objet : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Présents

Mme MORICE – M BOIVIN – Mme LEDESMA – Mme DEBARBIEUX
Mme TINAUD-NOUVIAN – Mme ZUGARRAMURDI – Mme DELQUE
M BIVES-TOURON – Mme BIDART-LABROUSSE – Mme ALBISTUR
Mme FOURNIER-DULAC

Pouvoirs

M IRIGOYEN à Mme MORICE
Mme DUHART à M BOIVIN
Mme CHAUFFARD à Mme LEDESMA
M ALVAREZ à M BIVES-TOURON

Absent

Mme GONZALO

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation

N° 3 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit un débat sur les orientations générales du budget dans les communes de plus de 3 500 habitants. Les orientations retenues pour l'année 2025 figurent dans le rapport joint en annexe.

Le rapport doit contenir des informations substantielles sur :

- les orientations budgétaires à venir,

Le conseil d'administration est appelé à examiner ces orientations budgétaires 2025.

Il est proposé au conseil d'administration :

- de prendre acte des orientations budgétaires 2025 du C.C.A.S présentées en annexe.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- après en avoir débattu
- prend acte des orientations budgétaires 2025 du CCAS présentées.

La Vice-Présidente du CCAS
Nathalie MORICE

